



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 25 février, le Conseil municipal de la commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 19 février 2013

Secrétaire de séance : Marie-France FRADIN

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Jean-Pierre FAVROUL, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie-Claire CAILLOU, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Franck LECALIER, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Patrick JACQUART à Dominique ALCALA, Catherine CHAILLON à Evelyne DUPUY, Patricia LHYVERNAY à Anita BONNIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 16 suffrages exprimés : 19

Compte-rendu de la séance du 21 janvier 2013 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2013, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-01

STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION –
VALIDATION DU SCENARIO DE PROTECTION ET DE PREVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CUB s'est engagée dans une démarche de prise de compétence du risque inondation sur son territoire. Dans ce cadre, et en partenariat avec le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) et l'Etat, la CUB a défini un scénario de protection et de compensation dit « scénario 4 » pour lequel il convient aujourd'hui de valider par délibération les grands principes. Ce scénario pourra alors être retenu comme fondement du prochain Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui conditionnera le financement des travaux correspondants sur la période 2014-2018 : zone de rétention des eaux et travaux sur les digues.

Après l'élaboration de 3 premiers scénarii, le scénario 4 propose un équilibre entre protections et compensations dont les grands principes sont les suivants :

- Protection contre un évènement « tempête 1999 + 20 cm au Verdon » des zones urbaines denses (bourgs, centre urbain mixte, zones pavillonnaires) et des zones industrielles lourdes.
- Compensation de ces protections par la mise en place de zones de ralentissement dynamique des crues dans les marais de la presqu'île d'Ambès et du sud-Médoc.
- Les entrées d'eau sont limitées à 2 par commune
- Les entrées d'eau sont basées sur des jalles existantes à aménager
- Les impacts dans les marais sont de l'ordre de 10 à 50 cm d'eau en plus dans le cadre d'un évènement « tempête 1999 + 20 cm au Verdon ».

Il propose au Conseil de valider la Convention jointe en annexe de la présente délibération établie pour une durée de 3 ans et qui récapitule notamment les circuits scolaires concernés, les conditions d'exploitation du service, son prix et son financement.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des transports scolaires entre la CUB et la Commune de Bouliac

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-03

INTEGRATION DE LA BOUCLE VERTE DE LA CUB
AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES
DE PROMENADE ET DE RANDONNEE PEDESTRE
DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 3 mai 2011, la Commune s'est engagée dans la démarche d'intégration de la Boucle Verte de la CUB au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée pédestre du Conseil général de la Gironde, et a approuvé le principe d'une convention de gestion et d'entretien tripartite à conclure entre le département de la Gironde, la CUB et la commune.

La commune a collecté l'ensemble des conventions de passage signées, nécessaires à la circulation du public sur les sentiers en propriété privée. L'étude de balisage réalisée par le Conseil Général de la Gironde et la CUB en concertation avec la commune est achevée.

La rédaction de la convention de gestion tripartite est également terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le plan de balisage et d'appliquer les modalités de gestion et d'entretien de l'itinéraire de randonnée avec les partenaires.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de certifier que les conventions de passage nécessaires à la circulation du public sur les sentiers en propriété privée ont été signées
- d'approuver la liste des chemins et emprises inscrits au plan de randonnée et annexée à la présente délibération
- d'approuver l'affectation donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et de demander à M. le Maire de prendre des mesures nécessaires à son respect
- d'approuver le plan de balisage de l'itinéraire de randonnée annexé à la présente délibération. Il détaille l'emplacement précis et la nature des balises sur un plan cadastral
- d'approuver la convention de gestion et d'entretien à conclure entre le Conseil général de la Gironde, la CUB et la Commune et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-04

FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2013 et fait part de la somme de 23 149 € attribuée par le département à la commune de Bouliac.

Il détaille dans le tableau suivant les opérations qui pourraient être financées dans ce cadre (montants TTC) :

Renouvellement d'ordinateurs bibliothèque et mairie	8 500,00 €
Acquisition d'un chapiteau extérieur pour manifestations	5 000,00 €
Renouvellement d'un véhicule	10 000,00 €
Remplacement de menuiseries extérieures mairie	15 000,00 €
Remplacement toiture vestiaires salle des sports	18 000,00 €
Création d'un city-stade Domaine de Vialle	56 000,00 €
Couverture d'un court de tennis	100 000,00 €
Remplacement toiture ALSH primaire	11 500,00 €
TOTAL	224 000,00 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser en 2013, sous réserve du vote du Budget primitif 2013 de la commune, les opérations détaillées ci-dessus afin de percevoir le montant du FDAEC.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-05

AVOIR FRANCE TELECOM - VALIDATION

Monsieur le Maire explique que l'entreprise France Télécom doit à la commune un montant de 1 001,79 € dans le cadre de l'effacement du réseau téléphonique réalisé Chemin de Malus. Il précise que ce montant correspond au matériel, tuyaux, chambres complètes et coffrets pris en charge par France Télécom.

Il propose au Conseil de valider cet avoir, selon le souhait de la Trésorerie de Cenon.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter l'avoir de 1 001,79 € émanant de France Télécom évoqué ci-dessus sur l'exercice 2013 du budget communal.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-06

**DISSIMULATION DE RESEAUX ELECTRIQUES –
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 27 octobre 2008, la commune a transféré au SDEEG la compétence « Pouvoir concédant » dans le domaine du réseau de la distribution publique d'énergie électrique à compter du 1^{er} novembre 2008.

La commune est aujourd'hui appelée à solliciter l'aide financière du SDEEG dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Avenue de la Belle Etoile et plus particulièrement pour les opérations suivantes :

- Dissimulation du réseau électrique Basse Tension Avenue de la Belle Etoile 2^o tranche:

Participation communale (40% HT)	7 441.00 €
Participation SDEEG (60% HT)	11 161.00 €
TOTAL HT	18 602.00 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide financière auprès du SDEEG pour les travaux de dissimulation du réseau électrique Basse Tension Avenue de la Belle Etoile 2^o tranche pour un montant estimé de 18 602.00 €
- D'autoriser le Maire à signer les Conventions de demande d'aide financière et de maîtrise d'œuvre

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-02-07

CRECHE – VERSEMENT SOLDE SUBVENTION 2012

Monsieur le Maire explique au Conseil que le solde de la subvention annuelle versée à la Crèche « les Petits Bouchons » correspondant à un montant de 48 500 € n'a pas pu être mandaté sur l'exercice 2012.

Il précise que cette somme est comptabilisée dans l'excédent de l'année 2012 et qu'elle sera reportée sur l'exercice 2013, mais qu'il convient de la verser dès à présent à l'association sans attendre le vote du budget afin de lui éviter des problèmes de trésorerie.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 48 500 € à la crèche des Petits Bouchons de Bouliac correspondant au solde de la subvention 2012

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

La séance est levée à 19h15.